



POLITIQUE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La Ville de Château-Richer, consciente de l'importance de ses ressources humaines dans la réalisation de sa mission, fait de la préservation de la santé et de la sécurité de ses employés une priorité. Ainsi, elle entend gérer de façon telle que la santé et la sécurité aient une importance égale aux opérations ainsi qu'à la qualité des services offerts aux citoyens.

Notre objectif est la prévention de toutes les lésions professionnelles et le maintien d'une bonne qualité de vie au travail.

Pour atteindre son objectif, la Ville de Château-Richer entend faire tout ce qui est en son pouvoir pour concilier l'aménagement des lieux, l'organisation du travail, l'équipement et le matériel avec la préservation de la santé et de la sécurité de ses employés.

Ainsi, la Ville de Château-Richer s'engage à :

- se conformer aux dispositions prévues par les lois et règlements en matière de santé et de sécurité ;
- établir une communication efficace autant à l'interne qu'à l'externe avec tous ses partenaires afin d'obtenir leur coopération et leur participation à ses démarches en matière de santé et sécurité ;
- mettre en place des activités d'identification et de contrôle des risques ;
- former et informer tous ses employés afin qu'ils puissent effectuer leur travail en toute sécurité ;
- obtenir l'implication de tout son personnel dans la mise en œuvre des mesures visant la prévention des accidents et des maladies professionnelles ;
- élaborer et mettre en application un plan d'action en santé-sécurité.

La performance en santé-sécurité du travail exige la collaboration de tous individuellement et collectivement. Il est essentiel que tous les employés de la Ville de Château-Richer assument, chacun à leur niveau, leurs pleines et entières responsabilités en matière de prévention des lésions professionnelles.

Approuvée par la résolution n° 2019-0306-172, le 3 juin 2019

Date d'entrée en vigueur : 2019-06-03

politique nouvelle
politique révisée